

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 3 JUILLET 2020



Compte rendu affiché le **08 JUL. 2020**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : samedi 27 juin 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_052

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

EVOLUTION DES TARIFS
DE CALUIRE JUNIORS

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GOYER, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme CROUZET, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, Mme NICAISE, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme BILLA, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI

Mme CRESPIY (par proc. à M. THEVENOT), M. GUERIN (par proc. à M. TOLLET), M. PROTHERY (par proc. à Mme MAINAND), Mme CORRENT (par proc. à M. COUTURIER), Mme HEMAIN (par proc. à M. FAIVRE)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **08 JUL. 2020**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20200703-D2020_052-DE

Rapport de : Isabelle MAINAND

Nous venons de traverser une crise sanitaire sans précédent, dont les retombées sociales et économiques sont encore inconnues.

Dans ce contexte, l'accès aux loisirs à tous, et notamment aux familles en difficultés, reste plus que jamais une priorité. Or, la tarification actuelle de l'accueil de loisirs Caluire Juniors, principalement basée sur le quotient familial calculé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) génère des effets de seuils parfois pénalisants pour certaines familles.

Il est donc proposé de mettre en place une tarification plus progressive, sans effet de seuil, et prenant en compte tous les revenus des familles. Une attention particulière est également portée aux foyers les plus fragiles, qui seront plus sensibles à la crise économique à venir.

Il est ainsi proposé d'appliquer un taux d'effort au quotient familial CAF qui déterminera le tarif payé par chaque foyer, dans la limite toutefois d'un prix minimum et d'un prix maximum.

Ce dispositif permet une participation des familles strictement proportionnelle à leurs revenus, et se traduira par une baisse de tarifs pour toutes les familles avec deux enfants ayant un revenu annuel inférieur ou égal à 60 000 euros annuels.

La grille tarifaire applicable à compter du 1^{er} septembre 2020 serait la suivante :

Caluire Juniors	
accueil à la journée avec repas	quotient familial CAF x taux d'effort de 0,83 % + part fixe de 3,18 euros <ul style="list-style-type: none">• tarif plancher : 6,50 euros• tarif plafond : 28,08 euros

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à la majorité, par 38 voix pour et 5 contre,

- D'APPROUVER la grille tarifaire de l'accueil de loisirs Caluire Juniors applicable à compter du 1^{er} septembre 2020,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à adapter, par arrêté municipal, le règlement de fonctionnement de cet équipement,
- DE DIRE que les recettes correspondantes seront imputées au compte fonction 421 nature 70632.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

08 JUL. 2020

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

